



LEGENDE :

- Limite communale
- Limite de zone
- Limite de secteur
- Np** Désignation de zone
- Emplacement réservé et numéro d'identification
- Espace boisé classé (L.130-1 du Code de l'Urbanisme)
- Alignement d'arbres classé (L.130-1 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre isolé classé (L.130-1 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, en raison d'un intérêt architectural ou patrimonial, au titre de l'article L.123-3-1 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de protection du château (L.123-5 III.2° du Code de l'Urbanisme)
- Zone non aedificandi
- Carrefour à aménager
- Piquage de voie primaire à respecter
- Piquage de voie secondaire à respecter
- Secteur à risque probable d'affaissement, délimité en application de l'article R.123-11b) du Code de l'Urbanisme
- Localisation approximative, ponctuelle ou linéaire, d'indice de cavité souterraine
- Ancienne parcelle napoléonienne dans laquelle existe un indice de cavité souterraine non positionnable
- Localisation approximative d'indice de bétroite
- Secteur à risque probable de ruissellement localisé en application de l'article R.123-11 b) du Code de l'Urbanisme
- Localisation approximative des secteurs à risque probable d'inondation
- Installation classée générant des risques industriels

Identification des emplacements réservés

N°	Désignation	Destinataire	Localisation
9		Commune	Rue de la Chapelle
10		Commune	Voie communale 10
11	Aménagement piétonnier, cyclable, paysager et hydraulique de voie	Commune	Route départementale 81
12		Commune	Route départementale 39
13		Commune	Route de Saint-Laurent
14		Commune	Route d'Éprelot
15		Commune	Chemin vicinal 1
16		Commune	Chemin rural 38
17		Commune	Chemin rural 4
18	Aménagement paysager et hydraulique de chemin de randonnée	Commune	Chemin rural 51
19		Commune	Sente du moulin
20		Commune	Chemin rural 52
23	Mare à conserver	Commune	Mahiel Côté
24		Commune	Ferme du Homard
25	Aménagement de lutte contre les ruissellements	Commune	Le Moulin Rose
26	Mare à conserver	Commune	Ferme des Damettes
27		Commune	Hameau de Sotteville Nord
28	Aménagement de lutte contre les ruissellements	Commune	Hameau de Sotteville
29	Mare à conserver	Commune	Hameau de Sotteville
30	Aménagement de lutte contre les ruissellements	Commune	Hameau d'Enfer Nord
31	Mare à conserver	Commune	Hameau d'Enfer Sud-Est
32	Aménagement de lutte contre les ruissellements	Commune	Hameau d'Enfer Est
33	Mare à conserver	Commune	Hameau d'Enfer
34		Commune	Hameau d'Enfer
35	Aménagement de lutte contre les ruissellements	Commune	Hameau d'Enfer Sud
36	Mare à conserver	Commune	Hameau d'Enfer
37	Aménagement de lutte contre les ruissellements	Commune	Hameau d'Enfer
38		Commune	Hameau d'Enfer Sud-Ouest
39	Mare à conserver	Commune	Hameau de Amontot
40	Aménagement de lutte contre les ruissellements	Commune	Hameau de Amontot
41		Commune	Hameau de Amontot
42	Mare à conserver	Commune	Hameau de Amontot
43		Commune	Le Moulin de St Romain / Vieille Route
44		Commune	Voie communale 19
45		Commune	Route de La Cerlangue
46	Aménagement de lutte contre les ruissellements	Commune	L'Hospice
47		Commune	Vieille Route Ouest
48		Commune	Eco Normandie
49		Commune	Eco Normandie
50		Commune	Eco Normandie

COMMUNE DE SAINT-ROMAIN DE COLBOSC

PLAN LOCAL D'URBANISME
4e MODIFICATION
Plan de découpage en zones n° 1 :
Ensemble de la commune
ECHELLE 1/5000°

PIECE N° 4.1

P.O.S.	Approuvé le :	12 Juillet 1976
1ère Révision	Approuvée le :	18 Décembre 1985
2ème Révision	Approuvée le :	16 Décembre 1993
3ème Révision du P.O.S. En P.L.U.	Prescrite le :	3 Décembre 1998
	1er arrêt le :	18 Novembre 2004
	2ème arrêt le :	13 Octobre 2005
	Approuvée le :	26 Octobre 2006
4ème Modification du P.L.U.	Approuvée le :	24 Septembre 2015

Agence d'Urbanisme de la Région du Havre